

M-01 Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

Visualisation de la plateforme de demandes de subventions

1. Choix de la mesure

Vue d'ensemble Requéérant Carnet d'adresses Bâtiments Vos demandes

Nouvelle demande

Mesure Propriétaires et contacts Bâtiment Données spécifiques aux mesures Annexes Résumé Soumettre

Enveloppe du bâtiment

- Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

Installations techniques

- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique <= 70 kW
- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique > 70 kW
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur sol/eau ou eau/eau
- Raccordement à un réseau de chauffage
- Installation solaire thermique

Travaux de rénovation globale

- Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale

Nouvelle construction

- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement Minergie-P
- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement avec CECB A/A

Réseaux de chaleur

- Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur

M-01 : Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

Conditions d'entrée en matière

- Donnent droit à une contribution les bâtiments ayant obtenu l'autorisation de construire avant 2000.
- Les éléments de construction faisant l'objet de la demande se trouvent autour de parties de bâtiments déjà chauffées.
- Les nouvelles constructions, les agrandissements ainsi que les surélévations ne donnent droit à aucune contribution.
- Les projets pour lesquels la contribution serait inférieure à 3'000 francs ne donnent pas droit à une contribution.
- La demande est transmise avant le début des travaux. La réalisation des mesures d'isolation n'a pas encore commencé.
- Ne sont pas subventionnées:
 - l'isolation thermiques contre des locaux non chauffés (sol de combles, plafond du sous-sol, ...)
 - le changement des fenêtres

[Directive relative aux programmes de promotion énergétiques 2017](#)

ANNULER SUIVANT >

2. Propriétaires et contacts

Vue d'ensemble Requérent Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure **Propriétaires et contacts** Bâtiment Données spécifiques aux mesures Annexes Résumé Soumettre

* Propriétaire Je suis le propriétaire

* Personne de contact Identique à celle du propriétaire

* Contact technique Identique à celle du propriétaire

Nouvelle adresse

* Type * Téléphone 1 Téléphone 2

* Salutation * E-Mail

* Prénom * Nom Contact de l'entreprise

* Rue Nr

Compléments d'adresse

* NPA * Localité

* Pays Suisse

3. Données du bâtiment

Vue d'ensemble Requérent Carnet d'adresses Bâtiments Vos demandes

Nouvelle demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts **Bâtiment** Données spécifiques aux mesures Annexes Résumé Soumettre

* Bâtiment

Nouveau bâtiment

* Propriété * Année du permis de construire

* Rue * Nr Protection du patrimoine

* NPA * Localité N° de parcelle

* Affectation principale après la rénovation

4. Données spécifiques aux mesures

Vue d'ensemble Requéérant Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment **Données spécifiques aux mesures** Annexes Résumé Soumettre

Conditions d'entrée en matière

- Donnent droit à une contribution les bâtiments ayant obtenu l'autorisation de construire avant 2000.
- Les éléments de construction faisant l'objet de la demande se trouvent autour de parties de bâtiments déjà chauffées.
- Les nouvelles constructions, les agrandissements ainsi que les surélévations ne donnent droit à aucune contribution.
- Les projets pour lesquels la contribution serait inférieure à 3'000 francs ne donnent pas droit à une contribution.
- La demande est transmise avant le début des travaux. La réalisation des mesures d'isolation n'a pas encore commencé.
- Ne sont pas subventionnées:
 - le changement des fenêtres
 - l'isolation thermique contre des locaux non chauffés (sol de combles, plafond du sous-sol, ...)

Conditions techniques

- Seuil de la valeur U de l'élément de construction donnant droit à la contribution: $U \leq 0,20 \text{ W/m}^2\text{K}$. Exception pour les murs, sols enterrés de plus de 2 m: $U \leq 0,25 \text{ W/m}^2\text{K}$.
- Avant l'ajout d'isolation, les éléments de construction n'atteignent pas la valeur U exigée.
- La valeur U des éléments de construction donnant droit à la contribution doit être améliorée d'au moins $0,07 \text{ W/m}^2\text{K}$.
- Des exigences allégées sont consenties pour rénover des bâtiments ou des éléments de construction protégés sur présentation d'un justificatif certifiant que les valeurs U exigées ne sont pas réalisables:
 - $\leq 0,25 \text{ W/m}^2\text{K}$ pour les éléments de construction contre l'extérieur ou jusqu'à 2m de profondeur sous terre.
 - $\leq 0,28 \text{ W/m}^2\text{K}$ pour les éléments de construction à plus de 2m de profondeur sous terre.
- Le certificat CECB Plus doit être fourni pour les bâtiments dont les travaux d'isolation concernent plus de 142 m² d'enveloppe (10'000.- francs de subvention). Si le CECB Plus n'existe pas pour la catégorie de bâtiment concernée, une analyse sommaire indiquant les recommandations pour l'assainissement des bâtiments sera élaborée selon le cahier des charges de l'OFEN.
- L'aide financière accordée par le service de l'énergie et des forces hydrauliques ne peut dépasser 30% de l'investissement total relatif à l'enveloppe du bâtiment.

Général / Projet

* Début prévu des travaux

* Fin prévue des travaux

* Le projet prévoit-il la réalisation d'agrandissements, de nouvelles constructions ou de surélévations ?
 Oui Non

* Des locaux existants sont-ils nouvellement chauffés ?
 Oui Non

* Un CECB Plus / une analyse énergétique des bâtiments est-il joint(e) ? ⓘ
 Oui Non

* Coûts d'investissement en CHF CHF

* Système de production de chaleur avant les travaux

* Système de production de chaleur après les travaux

* Subventions attribuées par des programmes tiers: l'une des affirmations suivantes s'applique-t-elle à votre situation?

- Une demande de subvention est déposée auprès de tiers pour le projet de rénovation
- Des certificats sont émis pour le projet de rénovation (en allant au-delà des exigences d'une convention d'objectifs ou dans le cadre de projets de compensation)
- Le site de votre entreprise est exonéré de la taxe sur le CO₂ (en raison d'une convention d'objectifs avec la Confédération)

Oui Non

Mesure

* B1 Toit
 m²

* B2 Mur contre l'extérieur (façade)
 m²

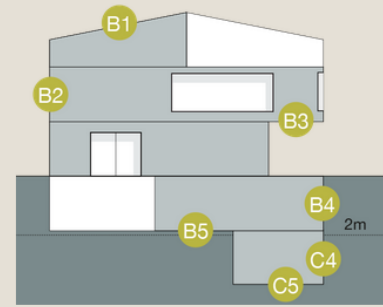
* B3 Sol contre l'extérieur (sous-face)
 m²

* B4 Mur en sous-sol (jusqu'à 2m de profonc
 m²

* B5 Sol contre terre (jusqu'à 2m de profond
 m²

* C4 Mur en sous-sol (à plus de 2m de profo
 m²

* C5 Sol contre terre (à plus de 2m de profor
 m²



B (mur, toit, sol): $U \leq 0.20 \text{ W/m}^2\text{K}$
C (mur, toit, sol): $U \leq 0.25 \text{ W/m}^2\text{K}$

ANNULER

RETOUR

SUIVANT

5. Annexes à joindre à la demande

Vue d'ensemble Requéérant Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouvelle demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment ✓ Données spécifiques aux mesures **Annexes** Résumé Soumettre

Pour attacher des fichiers insérez ici [SELECTIONNER DES FICHIERS](#)

Fichiers téléchargés

Nom du fichier	Type	Taille du fichier	Actions
Aucune donnée disponible dans le tableau			

Documents à fournir

Annexes administratives

1. Formulaire de demande signé
2. Plan de situation avec identification du bien immobilier (ne doit pas être nécessairement un plan de cadastre certifié conforme).
3. Photos actuelles de l'ensemble du bâtiment et des éléments à assainir
4. Offres détaillées pour les éléments de bâtiment à assainir (toit, façade, etc.) et comportant la valeur lambda

Annexes techniques

1. Calcul des surfaces (à l'aide des plans ou, s'ils ne sont pas disponibles, à l'aide de photos comportant des dessins des surfaces)
2. Chiffres clés énergétiques (calculs de la valeur U avec structures en couches des éléments de construction concernés et informations concernant les isolations déjà existantes).
3. CECB Plus (si nécessaire).

Indications

Ici vous pouvez télécharger un nombre illimité de documents électroniques pour votre demande, par exemple des photos et croquis, offres et factures.

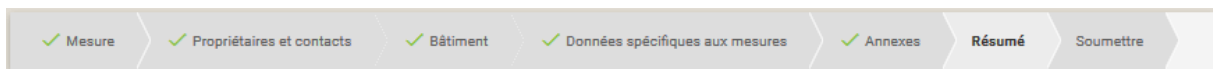
Une fois téléchargé, vous devez classifier le type de document.

Les types de fichiers suivants sont autorisés:

- PDF
- JPG
- TIFF
- GIF
- PNG
- DOC/DOCX (Word)
- XLS/XLSX (Excel)

[ANNULER](#) [< RETOUR](#) [SUIVANT >](#)

6. Résumé de la demande



7. Soumettre

Soumettre la demande

Voulez-vous vraiment soumettre cette demande? Notez que des corrections ne peuvent plus être faites après la transmission.